

BULLETIN MUNICIPAL



2ème Semestre 2024



**MAIRIE
SAINT JULIEN SUR GARONNE**



MAIRIE

1 PARVIS DE LA MAIRIE
31220 SAINT JULIEN SUR GARONNE

05.61.87.61.25

accueil@saintjuliensurgaronne.fr

Site : <http://saintjuliensurgaronne.fr>

Facebook : Mairie de Saint-Julien sur Garonne



HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi / Samedi
de 9H à 12H

Mardi et Vendredi de 14H à 17H

Jeudi 14H à 19H

SOMMAIRE

- Edito de Monsieur le Maire
- Le Conseil Municipal
- Les agents communaux
- La mairie vous informe
- Informations pratiques
- Ecole
- Médiathèque
- Les associations
- Etat Civil





Crédit photo : Mathieu Calviac

Edito de Monsieur Le Maire

Chères Saint-Juliennoises
Chers Saint-Juliennois

Je suis heureux de m'adresser à vous en cette période estivale, plus nombreux chaque année, notre centre bourg ne cessant de s'accroître.

L'occasion m'est donnée de faire le point sur la situation financière de la commune, sur les réalisations qui ont abouti durant ces six premiers mois et sur les projets en cours.

Cette année encore, la sécurisation du centre bourg a été au cœur de nos préoccupations. Après l'instauration d'une zone protégée à 30 km/h, la mise en place d'un feu tricolore de régulation de vitesse, l'installation de ralentisseurs sur la RD 10, voici enfin achevés les ralentisseurs sur la route de Lavelanet. Je sais combien vous étiez nombreux à attendre ces travaux. De nouveaux panneaux STOP ont été installés : chemin de Gironne / rue Gaston Phoebus. Un prochain panneau devrait permettre de sécuriser la sortie de la Place des Ecoliers. Le conseil municipal n'en oublie pas pour autant les administrés de la route de Salles, nombreux à se plaindre de la vitesse excessive des automobilistes dans ce secteur. De nombreuses demandes ont été adressées au Pôle Routier du Conseil Départemental, propriétaire de cette voie. Jusqu'à ce jour, nos démarches n'ont pu aboutir. Nous ne désespérons pas pour autant. Je profite d'aborder ce point de sécurité routière pour rappeler à chacun d'entre vous les règles élémentaires du code de la route, qui font si souvent défaut : respect des limitations de vitesse, traverser sur les passages piétons, respect du feu tricolore, ne pas se garer sur les emplacements dangereux ou gênants. Toutes ces règles de sécurité sont avant tout des règles de savoir vivre qui doivent permettre à chacun de partager un espace public en toute quiétude.

Notre engagement pour une écologie raisonnée se poursuit avec détermination. Le centre bourg offre à la population un nouvel espace paysager près de la Place des Artistes, cet espace détente permettra aux plus jeunes de venir profiter du city stade, aux plus anciens de bénéficier d'un espace végétalisé où ils pourront venir se reposer et prendre le frais aux heures les plus chaudes. La sortie des écoles à proximité de ce poumon vert permettra aux parents de patienter dans des conditions agréables. Le théâtre de verdure offrira tant aux artistes en herbe qu'aux plus confirmés une scène à ciel ouvert.

Notre démarche de centralisation des services publics autour de la Place des Artistes arrive à son terme. La Mairie, l'agence postale communale, France Services vous accueilleront dès le 20 août prochain dans une atmosphère plus conviviale et spacieuse.

Je n'oublierai pas d'évoquer un projet d'envergure qui nécessite tout notre engagement pour la fin de ce mandat : la construction d'un complexe commercial et associatif. Ce projet reporté pour cause de marché infructueux a débuté par la démolition d'une partie d'un patrimoine immobilier, propriété récemment acquise par la commune. Les travaux se poursuivront tout au cours de l'année 2024 pour s'achever, nous l'espérons vivement, courant 2025. J'invite les porteurs de projets qui souhaiteraient investir ces lieux à soumettre leurs offres au conseil municipal.

Je tenais également à revenir sur le label VILLAGE D'AVENIR dont nous pouvons nous enorgueillir. Cette reconnaissance permet à la commune de bénéficier du soutien de l'Etat pour la réalisation d'une résidence seniors qui devrait voir le jour en 2025. Cette résidence accueillera des locataires à partir de 65 ans soucieux de partager du lien social, de bénéficier d'une offre locative à moindre coût dans un territoire rural où nous souhaitons faire primer la qualité de vie.

Dans le domaine de l'Education Nationale, la commune se réjouit de l'ouverture d'une nouvelle classe à ST JULIEN/GARONNE à la rentrée prochaine. Nous serons heureux d'accueillir les enfants et leurs parents autour du petit déjeuner de rentrée offert le 2 septembre prochain.

Je conclurai ces quelques lignes en vous annonçant que, par l'intermédiaire de l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Garonne, la commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE a été sélectionnée par le Ministère de l'Education Nationale pour l'élaboration d'un contrat de Territoire Educatif Rural qui sera porté par le RPI SALLES/ST JULIEN. Ce T.E.R permettra de mettre en place un réseau de coopération autour de l'école comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles et vecteur de rayonnement pour le territoire.

Comme j'ai tenté de vous l'exprimer dans ces quelques lignes, ST JULIEN SUR GARONNE se veut un village dynamique, à l'affût de tous les dispositifs qui pourraient être porteurs d'une plus-value tant pour le territoire que pour ses habitants.

La mission n'est pas simple, nous ne cessons de nous retrousser les manches, mais la préservation de notre identité rurale est chère à nos cœurs. Telle est notre vocation.

En attendant de vous revoir très vite, je vous souhaite d'excellentes vacances.

Bien cordialement

Le Maire,
Patrick LEFEBVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Patrick LEFEBVRE
Maire

Olivier CORNET
Premier Adjoint

Urbanisme, Agriculture, Logement

Cyril MASSIP
Deuxième Adjoint

Voirie, Travaux

Jean Pierre BENAC

*Représentant
SDEHG & RESEAU 31*

Isabelle BRESSAC

*En charge de la
Communication*

Sonia COUDOURNAC

En charge du Péri scolaire

Corinne DA SILVA

En charge du Patrimoine

Francis FILHOS

*En charge de la Médiathèque
et des Associations*

Christian LASSERRE

*Représentant
SDEHG & RESEAU 31*

Eric MASCARAS

*En charge de la
Sécurité Routière*

Christophe MESTRE

*En charge de la
communication*

Vanessa ROUSSET

En charge du Péri scolaire

Stéphane VIGNES

*En charge de la Jeunesse
et des Sports*

Marie VILA

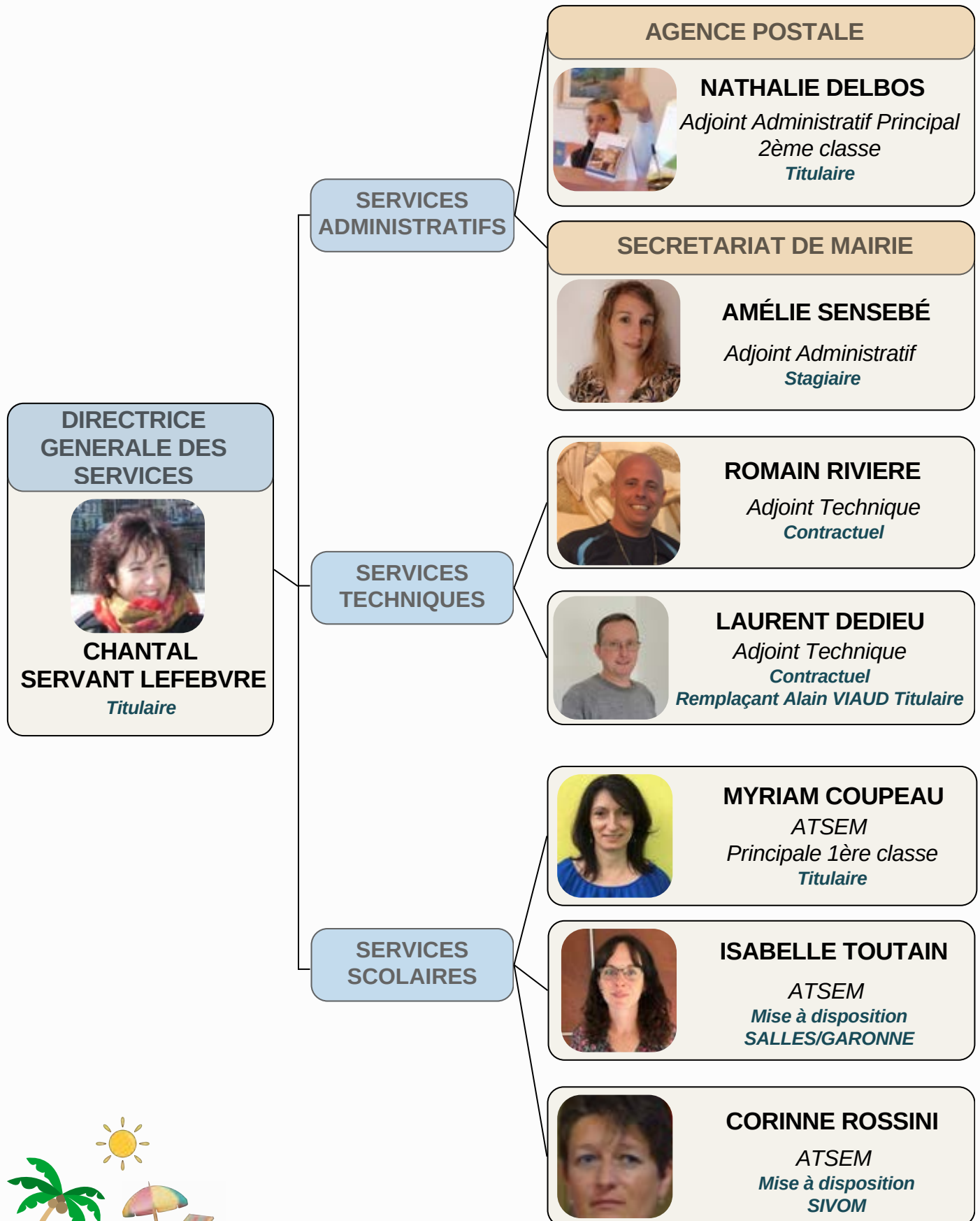
En charge des Associations

Diane ZIMMERMANN

*En charge des Ecoles et de la
Médiathèque*



LES AGENTS COMMUNAUX





Faire entendre notre voix pour l'avenir de la ruralité

Défendre la **liberté** communale

Agir pour le maintien des **services** publics

Donner une image **positive**, moderne et dynamique de la ruralité

Œuvrer pour un aménagement **équilibré**, juste et concerté du territoire

Revendiquer l'**égalité** républicaine de tous les citoyens

Agir pour un **dynamisme** économique et social durable

Faire reconnaître la **spécificité** des territoires ruraux...



Les maires ruraux de la Haute-Garonne, par leur président, Patrick LEFEBVRE, en 2024 se sont mobilisés pour la mise en œuvre d'une charte de cabanisation, pour le développement de la mobilité, pour la mise en œuvre du programme de Territoires Educatifs Ruraux, dans le programme ERRE (Elu Rural Relais de l'Égalité), pour l'accès aux services publics pour tous (France Services), pour l'application du dispositif France RURALITES, ils ont également participé aux grands ateliers parisiens sur la transition écologique.

**PLUS QUE JAMAIS, DES MAIRES AU SERVICE DES MAIRES
MAIS DES MAIRES AU COTE DE LEURS CONCITOYENS**

**« De tout ce temps que sera ma vie... les espaces ruraux seront toujours
une réponse, ne l'oublions pas ! »**

BUDGET 2024



ST JULIEN SUR
GARONNE a été
lauréate du dispositif
VILLAGE D'AVENIR.



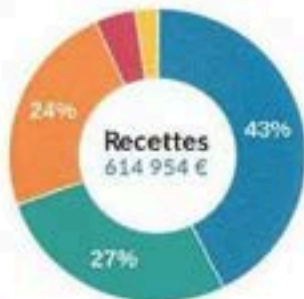
BUDGET 2024 : 1 841 858 €

FONCTIONNEMENT : 614 954 €

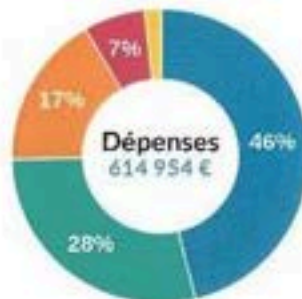
INVESTISSEMENT : 1 226 904 €



Fonctionnement



Impôts et taxes :	262 508 €
Dotations et participations :	165 329 €
Autres recettes :	145 519 €
Produits des services :	26 286 €
Excédent antérieur :	15 312 €



Charges de personnel :	284 300 €
Charges générales :	174 583 €
Charges gestion courante :	104 308 €
Intérêts d'emprunts :	40 800 €
Autres dépenses :	10 963 €

Projets de la commune



TRAVAUX PREVUS

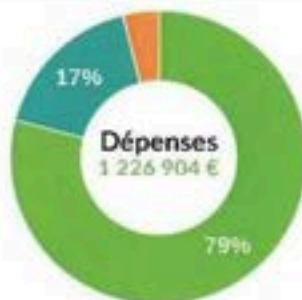
Construction d'un complexe commercial et associatif, sécurisation de la route départementale vers Lavelanet, rénovation énergétique de l'ancienne mairie, végétalisation du centre bourg, création d'un city stade



Investissement



Dotations et subventions :	1 201 427 €
Excédent d'invest reporté :	25 477 €



Dépenses d'équipement :	970 645 €
Autres dépenses :	207 759 €
Remboursement du capital :	48 500 €



39.00%

Taxe Foncière Bati



51.00%

Taxe Foncière Non-Bati



17.00%

Taxe Hab Res Secondaire

Les orientations du BP 2024

”

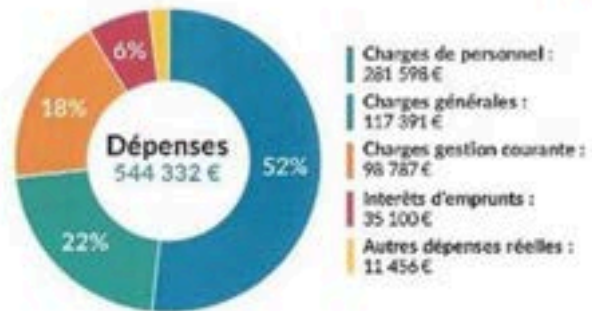
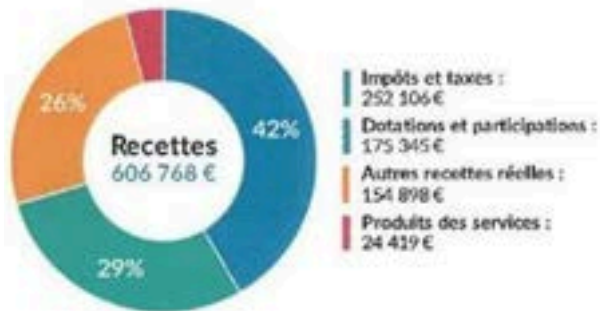
Un contexte budgétaire délicat a encadré l'élaboration du BP 2024 : incertitudes sur le chiffrage des charges de personnel, report des restes à réaliser (233 236 €), lourds travaux d'investissements, diminution des dotations d'Etat et des subventions régionales. Ces paramètres ont contraint l'équipe municipale à être prudente dans ces choix d'investissements.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Compte Administratif 2023

Fonctionnement



Investissement



Les résultats du CA 2023

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	606 768 €	544 332 €
	Invest	224 296 €	236 792 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	160 635 €	0 €
	Invest	37 973 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 029 674 €	781 125 €
Résultat de clôture de l'exercice		248 549 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	0 €	233 236 €
Totaux cumulés		1 029 674 €	1 014 361 €
Résultat financier définitif		15 313 €	

- Restes à réaliser de 233 236 € basculés sur l'exercice 2024
- pour permettre le règlement des factures :
- architectes COEUR DE VIE + artisans NOUVELLE MAIRIE


Réalisation des
investissements
25%


Capacité de
désendettement
12.13 ans



DEMENAGEMENT MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Ce bâtiment traditionnel a jadis servi pour partie d'école communale et pour partie de mairie.

Les années passant, il était paru opportun pour les élus de l'époque de réaliser un nouveau complexe regroupant les services administratifs de la commune et la salle des fêtes.

Ce bâtiment s'avère actuellement onéreux en entretien, peu ergonomique, exigu et mal adapté au bon fonctionnement d'un service public.

Dans le cadre de l'opération CŒUR DE VIE (centralisation des services publics, création d'un espace vert, construction d'un complexe commercial et associatif) le conseil municipal a décidé de rénover le bâtiment situé au 3 rue des Marguilliers qui, malgré un emplacement optimal, n'était plus en service.

Des dotations de l'Etat ont été perçues (Fonds Vert) pour la rénovation énergétique ainsi que des subventions de la Région pour le programme contrats de territoires soit un montant global de 70 634 € auquel sera additionné le Fonds de récupération de TVA attendu à hauteur de 31 190 €. Le coût global des travaux s'élève à 190 137 € TTC.

Ce déménagement va occasionner de nouvelles recettes pour la commune : économie d'énergie à hauteur de 70 % et location de l'ancienne mairie.

Afin de minimiser les coûts d'installation, la commune a bénéficié par le biais de l'association des Maires Ruraux de dons de mobiliers de bureaux et la POSTE a fourni du mobilier neuf pour l'aménagement de l'agence postale communale.

Le personnel communal et les élus locaux seront heureux de vous accueillir dans ce nouvel espace à compter du 20 août prochain.



COMPLEXE COMMERCIAL ET ASSOCIATIF

La commune s'est portée acquéreur d'un bien immobilier comprenant deux logements et un terrain attenant au bâtiment communal dit « Fornel » qu'occupait le Comité des Fêtes.

Dans le cadre de la centralisation des services publics, de l'aménagement de la Place des Artistes et du développement économique du village, le conseil municipal a jugé opportun d'envisager la réalisation d'un complexe commercial et associatif.

Ce nouveau complexe comprendra une partie rénovation de bâtiments existants et une partie construction. La municipalité souhaite vivement que soient priorités des projets commerciaux de type commerces de bouches, commerces de proximité (épicerie, boucherie,).

Ce projet a quelque peu pris du retard en raison d'un marché public jugé infructueux, certains lots n'ayant pas été pourvus. Le marché a été relancé en 2023.

Avancement des travaux :

A ce jour, le lot démolition est en phase d'être terminé. Suivront le lot gros œuvre, charpente, menuiseries.

La municipalité est à l'écoute des porteurs de projets qui souhaiteraient participer au développement du centre bourg. ST JULIEN SUR GARONNE accueille depuis quelques mois les habitants du lotissement L'Orée du Parc, un nouveau lotissement vient d'être réceptionné (Le Bosquet Larroque), de nouvelles constructions éparses ont vu le jour et nous assistons à un renouvellement de population par la vente de biens immobiliers.

Vivre à la campagne et consommer au village !

Faire vivre les producteurs locaux.

Le COVID avait remis en évidence cette notion de proximité. Pour que cet élan perdure, la commune a besoin de l'engagement de chacun d'entre vous.



SECURISATION DE LA ROUTE DE LAVELANET

La commission permanente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a approuvé le 17 mars 2022 les travaux de sécurisation de la RD 8 en direction de LAVELANET DE COMMINGES. Une convention relative à la réalisation d'une mise en sécurité sur le domaine public routier départemental a été signée le 19 avril 2022 validant un investissement de travaux publics en hauteur de 39 528.02 €.

Le cabinet d'Etudes AEI de PAU a été missionné pour le suivi du chantier pour un coût de 1 536 € TTC.

Les travaux exécutés par l'entreprise ETPM de MURET ont consisté à la réalisation d'un plateau traversant, de deux coussins et de trois ralentisseurs pour un coût TTC de 49 356 €.

La commune ne disposant pas de la trésorerie nécessaire en 2022 pour cet investissement, le coût d'investissement initial n'a pas pu être maintenu en raison de l'augmentation du coût des matériaux.



UN PEU DE CIVISME...



NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses etc... ne peuvent être effectués que :

- ☐ les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- ☐ les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ☐ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

BRUITS DE VOISINAGE

Personne n'a le droit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit. Les auteurs de bruits dépassant les inconvénients normaux de voisinage peuvent être poursuivis et condamnés à une contravention.

Les bruits susceptibles d'être sanctionnés peuvent provenir de la télévision, outils de jardinage ou de bricolage bruyants, aboiements intempestifs et répétés etc.

Que faire en cas de gêne ?

Si vous êtes gêné par des bruits de voisinage, essayez dans un premier temps de régler le problème à l'amiable avec votre voisin (dialogue, courriers, etc). Si cette démarche n'a aucun effet, vous pouvez faire constater le bruit par la gendarmerie qui peut dresser un procès-verbal de constat d'infraction si elle estime le bruit excessif. Si la gêne est particulièrement avérée et nuisible, une action en justice peut être intentée auprès du Procureur de la République.

Avant d'en arriver là, soyons respectueux et adoptons un comportement citoyen.

DEPOTS SAUVAGES

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits

INTERDICTION DE BRULER

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année.



CIRCULATION

La circulation dans le centre bourg est limitée à 30 kms/h. Des contrôles radars peuvent être réalisés par la gendarmerie de façon aléatoire.



AGENCE POSTALE



LES HORAIRES

Du mardi au samedi matin
du 9H10 à 11H50

Information conditions de rémunération des livrets d'épargne

Août 2024

Livret A	3,00 %*
LDDS	3,00 %*
LEP	4,00 %*
CEL	2,00 %**
PEL	2,25 %**
Livret Jeune Swing	3,00 %*

Renseignez-vous auprès de votre conseiller
pour choisir le placement le plus adapté
à votre situation personnelle.

FRANCE SERVICES

Besoin d'aide pour vos démarches administratives en ligne ?

L'équipe France services du Volvestre est là pour vous aider !



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Rencontrez votre conseillère à la mairie de ST JULIEN/GARONNE de 14H à 17H ces mardis :

- Mardi 3 septembre
- Mardi 17 septembre
- Mardi 1^{er} octobre
- Mardi 15 octobre
- Mardi 29 octobre
- Mardi 12 novembre
- Mardi 26 novembre
- Mardi 10 décembre
- Mardi 24 décembre

France services vous accompagne dans vos démarches auprès de ces organismes de services publics :



Les partenaires présents dans votre France services du Volvestre :



APPLICATION CITY ALL

CITY ALL
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville

QR code linking to the app download page.

APPLICATION MOBILE

N'hésitez à venir nous solliciter si vous rencontrez des difficultés concernant l'installation de l'application CITY ALL sur votre téléphone portable

RECENSEMENT MILITAIRE

Quand faut-il faire le recensement citoyen ?

Vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16e anniversaire.
Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire.

À savoir : Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Est-il obligatoire de faire le recensement citoyen ?

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen.

- Après avoir fait votre recensement citoyen : Vous obtenez une attestation de recensement.

Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...)

Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.

Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Comment faire le recensement citoyen ?

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile
- Formulaire dûment complété



Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

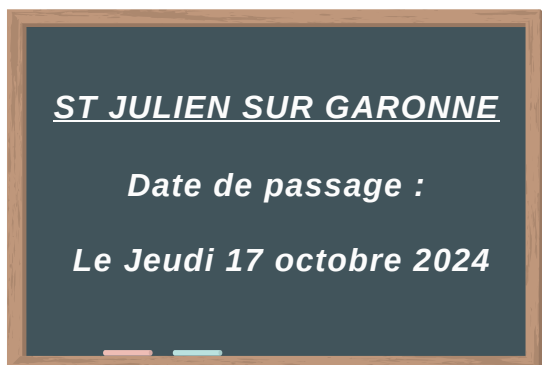
RECENSEMENT DE LA POPULATION (INSEE)

En 2021, en raison de la crise sanitaire, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement. Les communes qui devaient réaliser leur enquête de recensement en 2021 l'ont réalisé en 2022, et les dates de recensement de toutes les autres communes de moins de 10 000 habitants ont également été décalées d'un an.

La commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE qui devait réaliser son enquête de recensement en 2025, la réalisera en 2026.



LES ENCOMBRANTS



PROCEDURE : INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- En composant le **05.61.90.80.70** puis tapez 5 : service collecte et valorisation des déchets.
ou

- **dechets@cc-volvestre.fr**

Le nom, le prénom, l'adresse exacte et le N° de téléphone du demandeur seront alors communiqués ainsi que la liste exacte précisant la nature et la quantité des objets déposés en vue de la collecte.

Ne seront prises en compte que les demandes de collecte enregistrées selon la procédure ci-dessus et la veille du jour de collecte avant 12 heures.

DECHETS ENCOMBRANTS

Déchets ménagers trop lourds ou trop volumineux pour être pris en charge dans le cadre de la collecte habituelle des ordures ménagères et pour être apportés en déchetterie :

- les gros appareils ménagers usagés
- les meubles usagés
- tous les gros objets utilisés dans une maison à usage d'habitation, qualifiés de "monstres".

Sont refusés :

- les ordures ménagères
- les cadavres d'animaux et déchets issus des abattoirs,
- les déchets végétaux
- les déblais et gravats
- les télévisions et écrans (d'ordinateur, minitel, etc...)
- les véhicules hors d'usage, carcasses, remorques, machines agricoles
- le verre : vitres, pare-brise...
- les pneumatiques
- le fil barbelé
- le bois de démolition (charpente)
- les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels
- les déchets légers et de petite taille pouvant être transportés dans un véhicule de tourisme
- les objets volumineux contenant des liquides (ex : cuves pleines) ou produits susceptibles d'être dangereux/

LES ENCOMBRANTS

MODALITES DE COLLECTES

Les objets encombrants doivent obligatoirement être déposés la veille du jour de collecte, en limite des voies publiques (lieux de collecte habituels des bacs d'ordures ménagères et recyclables secs).

Le personnel et les engins de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer dans les propriétés privées (telles que les cours, les chemins privés, les habitations...).

L'usager doit s'organiser afin de déposer ses objets encombrants sur un lieu accessible et ne présentant aucun obstacle qui pourrait gêner les véhicules de collecte :

- le lieu de dépôt des encombrants doit autoriser la circulation des poids-lourds utilisés pour la collecte.
- les fils et câbles (électriques, téléphoniques...) situés au-dessus et à proximité immédiate du dépôt d'encombrants doivent s'élever à une hauteur minimale de 4 mètres pour éviter tout risque d'accrochage.
- pour des raisons de sécurité et de responsabilité, l'accès doit permettre aux véhicules de collecte d'effectuer un demi-tour sur la voie publique (interdiction pour nos agents et nos véhicules d'entrer dans les propriétés privées). Dans le cas où l'habitation de l'usager se situerait sur un endroit qui ne respecterait pas cette condition (par exemple une impasse sans voie de retournement ni aucun chemin communal/départemental où nos véhicules pourraient faire demi-tour), l'usager devra apporter ses déchets encombrants sur un lieu où les manœuvres sur la voie publique seront possibles.

La communauté de communes se réserve le droit de refuser de collecter les encombrants à l'endroit souhaité par le demandeur si elle juge sur place, par l'intermédiaire du chauffeur, que la collecte peut engendrer un problème quelconque (dégâts sur des murs de clôture ou de bâtiments, fils arrachés etc).

Nous vous rappelons que les déchetteries de Carbonne et Montesquieu-Volvestre restent à votre disposition du mardi au samedi de 8H45 à 12H00 et de 14H00 à 17H45.

CARTE D'ACCES AUX DECHETTERIES

Pour accéder aux déchetteries de Carbonne et de Montesquieu-Volvestre, vous devez vous munir d'une carte délivrée par le secrétariat de la mairie.

Nous vous remercions de bien vouloir apporter les documents suivants :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile
- la carte grise du véhicule



COLLECTE DES ORDURES



RATTRAPAGE LE MARDI 13 AOÛT POUR :

- Lavelanet-de-Comminges
- Saint-Julien-sur-Garonne

RATTRAPAGE LE VENDREDI 16 AOÛT POUR :

- Montesquieu-Volvestre **sauf** bourg et RD
- Lahitère
- Monbrun-Bocage
- Gouzens
- Montesquieu Secteur Lamarque, Peyfiolle, Lourguil, Bonis, Rebequet Argain, Maoure, Piques

LONGAGES : Pas de rattrapage, prochain passage le lundi 19 août.

Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPEL

Pensez à sortir les containers la veille du ramassage

Ramassage tous les jeudis
des ordures ménagères



Ramassage le mardi semaine pair
des ordures recyclables



RECUP' VERRE

Emplacements :

Place des Ecoliers
Lotissement Les Gargotis



LOCATION SALLE DES FETES

LES TARIFS

- **mairie et associations communales**

Eté : gratuit

Hiver : gratuit

- **habitants de la commune et personnel communal**

Eté : 140 €

Hiver : 180 €

- **associations extérieures**

Eté : 360 €

Hiver : 400 €

- **personnes extérieures à la commune**

Eté : 600 €

Hiver : 700 €

Dates estivales : du 1er mai au 15 octobre

Dates hivernales : du 16 octobre au 30 avril



FRANCE RURALITES REVITALISATION



→ LE ZONAGE FRR EST ÉGALEMENT UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COMMUNES ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- ✓ Bonification de dotation globale de fonctionnement (DGF) à partir de 2025 :
 - La fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale (DSR) est majorée de 30%
 - La fraction « péréquation » de la DSR est majorée de 20%

- ✓ Facilitation de l'ouverture de pharmacies

- ✓ Bonification France Services

- ✓ Majoration de la dotation perçue au titre des agences postales communales et des relais de La Poste chez les commerçants

- ✓ Pas d'application du supplément de loyer des logements sociaux dans les communes FRR



+17 500

COMMUNES ZONÉES
FRANCE RURALITÉS
REVITALISATION



13

DÉPARTEMENTS
INTÉGRALEMENT
ZONÉS



**VOTRE COMMUNE EST ZONÉE
FRR : SAISISSEZ-VOUS DU
DISPOSITIF POUR RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE
TERRITOIRE ET DÉVELOPPER
L'EMPLOI**

→ AVANTAGES DU DISPOSITIF POUR
LES ENTREPRISES :

- ✓ Les contribuables qui créent ou reprennent une entreprise de moins de 11 salariés sur votre territoire entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029 vont bénéficier d'exonérations fiscales
 - Les professions libérales sont éligibles
 - Les reprises d'activité ou d'entreprise au sein du cadre familial sont éligibles pour la première cession au profit des descendants
 - Les franchises et filiales sont éligibles dans les communes en FRR+ (entrée en vigueur en 2025) : les PME sont également éligibles
- ✓ Elles bénéficient d'exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés) pendant 8 ans (dont 5 ans à 100%)
 - Demande à faire auprès du service des impôts

FRR : un nouveau zonage



Le nouveau zonage, « France ruralités revitalisation » (FRR) va permettre un soutien plus adapté aux réalités locales avec des exonérations fiscales et sociales plus fortes dans les territoires les plus fragiles, afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale

GOVERNEMENT
Chaque
Territoire

GUIDE

FRANCE RURALITÉS REVITALISATION (FRR), QUELS AVANTAGES ?

à destination des communes FRR



- SOUTENIR LES ENTREPRISES À S'IMPLANTER DANS LES TERRITOIRES RURAUX
- SOUTENIR LES COMMUNES RURALES

- ✓ Les entreprises pourront bénéficier d'exonérations d'impôts locaux (TFPB et CFE), sous réserve de l'adoption d'une délibération de votre commune ou intercommunalité (modèles : CFE-42-2024_vdef.pdf et TFPB-21-2024.pdf à trouver sur collectiviteslocales.gouv.fr).

→ Avant le 18 septembre 2024 : la délibération sera applicable aux entreprises créées dès le 1^{er} juillet 2024

→ Avant le 1^{er} octobre 2024 : la délibération sera applicable aux entreprises créées à compter de 2025 ;

→ Avant le 1^{er} octobre des années suivantes (2025, 2026 etc.) : la délibération sera applicable aux entreprises créées l'année suivant son adoption

- ✓ Pour l'exonération de CFE et de TFPB :

→ L'entreprise devra en faire la demande auprès du service des impôts.

- ✓ Clause « anti-délocalisation » : perte des exonérations fiscales en cas de cession volontaire d'activité en commune FRR et délocalisation moins de 5 ans après en avoir bénéficié

- ✓ Les activités sédentaires sont éligibles aux exonérations fiscales si la part de l'activité réalisée hors zone est ne dépasse pas 25% du chiffre d'affaires.

→ Exemple : un médecin installe son cabinet dans une commune zonée FRR et exerce un jour par semaine dans un cabinet situé dans une autre commune non zonée : il bénéficiera des exonérations.

- ✓ Exonérations de droits de mutation par l'acquisition de fonds de commerce et d'un chiffre d'affaire d'un montant n'excédant pas 107 000€

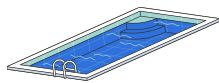
- ✓ Les entreprises qui embauchent (dans la limite de 50 salariés) sur votre territoire vont également bénéficier d'exonérations sociales :

→ Exonération pendant 1 an pour les rémunérations inférieures à 2,4 fois le SMIC

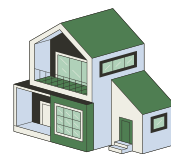
→ Les entreprises devront envoyer la demande sous 30 jours après le recrutement à la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) :

→ Les Organismes d'intérêt général (CCAS, EHPAD, associations d'aide à domicile, centres sociaux culturels, ...) sont éligibles

TAXE D'AMENAGEMENT



***Vous construisez ? Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?***



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TAM) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget.

• Qu'est-ce la TAM ?

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département et, uniquement en Ile-de-France, par la Région. Elle sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Il ne s'agit pas d'une taxe annuelle, elle n'est due qu'à l'occasion de la réalisation de certains travaux de construction.

• Qu'est-ce la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui nécessitent une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol. Elle contribue au financement de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

• Quelles sont les opérations concernées par la TAM ?

La taxe d'aménagement concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) : maison, abri de jardin, véranda, piscine etc.

Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte est créée, à condition que la superficie dépasse 5m² et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1,80m.

• Comment est calculée cette taxe ?

La valeur du projet se calcule soit par unité (emplacement de tente, place de parking...) soit par m² de surface. Les valeurs par m² sont actualisées au 1er janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Pour l'année 2024, les valeurs appliquées dans le calcul de la taxe d'aménagement sont les suivants:

- la valeur annuelle par m² est de 914 € (hors Ile-de-France)
- la valeur forfaitaire des piscines est fixée à 258 € par m²
- la valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures est fixée à 3000 € par emplacement (et peut aller jusqu'à 6000 € par emplacement sur délibération de la collectivité territoriale).

Sur cette valeur sont appliqués les pourcentages (taux) communal, département et régional.

- le taux annuel de la part communale peut varier de 1% à 5%. Il peut atteindre jusqu'à 20% dans certains secteurs.
- le taux annuel de la part départementale est le même pour tout le département. Il est limité à 2,5% au maximum.

Le taxe d'aménagement est la somme de ces résultats.

A noter : La pergola, une tonnelle ou une terrasse ne sont pas taxables car elles ne sont closes et couvertes.

TAXE D'AMENAGEMENT



- **Déclarer et payer la taxe d'aménagement**

si votre demande d'autorisation d'urbanisme est postérieure au 31 août 2022, vous devez déclarer les éléments nécessaires au calcul de la taxe simultanément à votre déclaration foncière, dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux.

Allez pour cela dans votre espace sécurisé sur le site des impôts, onglet "Biens immobiliers". Utilisez le formulaire de déclaration des locaux d'habitation.

Si le montant de votre taxe d'aménagement est supérieure à 1500 €, vous pouvez régler en 2 fois : vous recevrez deux titres de paiement à régler dans les 90 jours puis à 9 mois suivant l'achèvement des travaux.

A noter : La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire.

Les modalités de déclaration et de paiement de la taxe d'aménagement sont différentes si votre demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée avant le 1er septembre 2022.

Dans ce cas, la déclaration des éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement a été faite dans la demande d'autorisation d'urbanisme que vous avez transmise à la mairie.

Lorsque le montant de la taxe est inférieur à 1500 €, vous devez verser l'avis à payer 12 mois après la délivrance de l'autorisation.

S'il dépasse 1500 €, le montant est divisé en 2 parts égales (12 mois, puis à 24 mois à partir de la date de l'autorisation).

Certaines constructions peuvent faire l'objet d'abattement ou d'exonérations

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

- Pour toute autre demande concernant la TAM et la TAP

Votre demande d'autorisation d'urbanisme est antérieure au 1er septembre 2022 :
ddt-courrier@haute-garonne.gouv.fr

Votre demande d'autorisation a été effectuée à partir du 1er septembre 2022 :
à partir de votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

Auprès de votre commune si vous souhaitez connaître les taux votés par la commune.



LES BUS AU DEPART DE ST JULIEN

Ligne n° 379 : MAURAN / CAZÈRES / SAINT GAUDENS

MAURAN > CAZÈRES > SAINT-GAUDENS

JOURS DE LA SEMAINE	LAV	LAV	LAV	S	J	Me
PÉRIODES SCOLAIRES	•	•	•	•	•	•
PETITES VACANCES	•	•	•	•	•	•
ÉTÉ	•	•	•	•	•	•
LAVELANET-DE-COMMINGS	Taché	06:25				
	Château d'Eau	06:28				
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	Village ☺	06:25	06:31			
SENSAC-SUR-GARONNE	Le Plan d'Eau	06:34				
MAURAN	Salle des Fêtes	06:35	07:50	07:50	13:35	
COULADÈRE	Village	06:40	07:55	07:55	13:40	
	Pont ⁽¹⁾	06:40				
	Pont ⁽¹⁾	06:40	07:56	07:56	13:41	
CAZÈRES	Jean Jaurès	06:44	06:44	07:58	07:58	13:43
PALAMINY	Centre	06:49	06:49	08:00	08:00	13:45
MARTRES-TOULOUSANE	Pyramides ☺	06:59	06:59	08:00	08:00	13:51
	La Rivière	07:04	07:04	08:11	08:11	13:56
BOUSSENS	Pic du Moli		07:07			
	Latanne ☺	07:06	07:11	08:13	08:13	13:58
	Sansonnat	07:08	07:12	08:15	08:15	14:00
MANCIEUX	Église	07:09	07:14	08:19	08:19	14:04
SAINT-MARTORY	Syndicat d'initiative ⁽¹⁾	07:12	07:17	08:24	08:24	14:09
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	Village	07:17	07:22	08:29	08:29	14:14
BEAUCNALOT	Le Baron	07:21	07:26	08:30	08:30	14:20
SAINT-GAUDENS	Lyrie Bagatelle ☺	07:31	07:36	08:45	08:45	14:30
	Lyrie Agricole ☺	07:39	07:44	08:50	08:50	14:35
	Renaissance ☺	07:47	07:52	08:53	08:53	14:38
	Jardin Public ☺	07:50	07:55	08:55	08:55	14:40

☺ Tous les véhicules de cette ligne sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Se présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'heure du car.

Cet arrêt se situe à côté de la Mairie de Saint-Martory

Cet arrêt est en connexion avec une aire de covoiturage.

Les services desservant Sensac-sur-Garonne ainsi que le circuit scolaire 311003 sont en correspondance à cet arrêt avec le service de la L379 à destination ou en provenance de Saint-Gaudens.

SAINT-GAUDENS > CAZÈRES > MAURAN

JOURS DE LA SEMAINE	Me	Me	Me	J	LAV	LAV	LAV
PÉRIODES SCOLAIRES	•	•	•	•	•	•	•
PETITES VACANCES	•	•	•	•	•	•	•
ÉTÉ	•	•	•	•	•	•	•
SAINT-GAUDENS	Lyrie Agricole ☺	12:15	12:15		17:00		17:00
	Renaissance ☺	12:22	12:22		17:05		17:05
	Jardin Public ☺	12:27	12:27	12:15	17:10		17:11
	Lyrie Bagatelle ☺	12:35	12:35	12:25	17:20		17:23
BEAUCNALOT	Le Baron	12:45	12:45	12:35	17:30		17:33
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	Village	12:49	12:49	12:37	17:34		17:37
SAINT-MARTORY	Syndicat d'initiative ⁽¹⁾	12:54	12:54	12:45	17:39		17:42
MANCIEUX	Église	12:57	12:57		17:45		17:44
BOUSSENS	Sansonnat	12:58	12:58		17:42		17:45
	Latanne	13:00	13:00		17:44		17:47
	Pic du Moli		13:04				17:51
MARTRES-TOULOUSANE	La Rivière	13:02	13:07		17:46		17:54
	Pyramides ☺	13:07	13:12		17:55		17:58
PALAMINY	Centre	13:17	13:22		18:05		18:09
CAZÈRES	Jean Jaurès	13:22	13:27		18:06		18:14
COULADÈRE	Pont ⁽¹⁾	13:24			18:08		
	Pont ⁽¹⁾		13:27			18:12	
	Village	13:29			18:10		
MAURAN	Salle des Fêtes	13:30			18:15		
SENSAC-SUR-GARONNE	Le Plan d'Eau		13:31			18:16	
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	Village ☺		13:40	13:38		18:25	18:25
	Château d'Eau		13:43			18:30	
LAVELANET-DE-COMMINGS	Taché		13:45			18:35	

Ligne n° 380: CAZÈRES / SAINT JULIEN / CARBONNE SNCF

CAZÈRES > SAINT-JULIEN > CARBONNE SNCF

JOURS DE LA SEMAINE	LAV	LAV
PÉRIODES SCOLAIRES	•	•
PETITES VACANCES	•	•
ÉTÉ	•	•
COULADÈRE	Pont ⁽¹⁾	06:35 12:20
CAZÈRES	Jean Jaurès	06:36 12:21
	Labrioulette	06:37 12:22
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	Village ☺	06:46 12:31
SALLES-SUR-GARONNE	Mairie	06:50 12:35
	Barthéry	06:51 12:36
CARBONNE	La Terrasse ☺	06:53 12:38
	La Barre ☺	06:56 12:41
	Gare SNCF	07:00 12:45
Correspondance Train		
CARBONNE	Gare SNCF	07:15 13:00
MURET	Gare SNCF	07:32 13:13
TOULOUSE	Gare SNCF	07:52 13:29

CARBONNE SNCF > SAINT-JULIEN > CAZÈRES

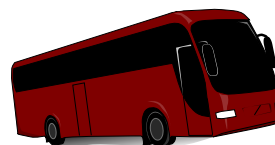
JOURS DE LA SEMAINE	LAV	LAV
PÉRIODES SCOLAIRES	•	•
PETITES VACANCES	•	•
ÉTÉ	•	•
TOULOUSE	Gare SNCF	12:31 16:42
MURET	Gare SNCF	12:47 17:01
CARBONNE	Gare SNCF	12:59 17:18
Correspondance Car		
CARBONNE	Gare SNCF	13:15 17:30
	La Barre ☺	13:19 17:34
	La Terrasse ☺	13:22 17:37
SALLES-SUR-GARONNE	Barthéry	13:24 17:39
	Mairie	13:25 17:40
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	Village ☺	13:29 17:44
CAZÈRES	Labrioulette ☺	13:37 17:52
	Jean Jaurès	13:39 17:54
COULADÈRE	Pont ⁽¹⁾	13:40 17:55

☺ Tous les véhicules de cette ligne sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Se présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'heure du car.

Les horaires de train sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la SNCF. Ils sont consultables à l'adresse suivante <https://www.ter.sncf.com/occitanie>

⁽¹⁾ Cet arrêt est en connexion avec une aire de covoiturage





ECOLE

Les GS-CP font leur cinéma

Encore une année de stop motion
à Saint-Julien !! La 3ème !

En partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse, la classe de GS-CP a encore profité de 2 tablettes numériques pendant presque 6 mois ! Quelle chance !

Au final, la production de 7 courts métrages qui se sont inspirés des exposés des élèves (dinosaures, mammifères marins, phare des baleines, voitures de course, football, etc.) et nous ont amenés à créer des décors, à occuper tous les lieux disponibles dans l'école (dortoir, préau, etc.) et à l'extérieur, notamment notre futur théâtre de verdure.

Ces films ont connu un beau succès et ont été projetés lors de la fête du RPI de fin d'année et au cinéma de Carbonne dans le cadre d'un petit festival scolaire.

Une petite exposition s'est tenue à l'entrée de l'école.

Nous continuerons l'année prochaine, les premières images ont déjà été tournées dans le champ de blé et ses balles de paille, derrière la rue des Chais, le jour de la sortie des classes ! Difficile d'arrêter un processus de création...

Christophe GRAU



RPI SAINT JULIEN SUR GARONNE / SALLES SUR GARONNE

FICHE MEMO



	Salles	Saint-Julien	Responsable	Contact
ALAE du matin*		seulement à St Julien 7h30-8h50	ALAE / MJC de Carbonne	Inscription, renseignements : Mélissa AUGER, directrice ALAE ssj@carbonne-mjc.fr 05 61 87 43 58
Bus	Lundi, mardi, jeudi - Départ Saint-Julien 8h30 - Arrivée Salles 8h40 - Départ Salles 8h45 - Arrivée Saint-Julien 8h55 - Départ Salles 16h35 - Arrivée Saint-Julien 16h45 - Départ Saint-Julien 16h55 - Arrivée Salles 17h05 Vendredi soir - Départ Salles 15h30 - Arrivée Saint-Julien 15h40 - Départ Saint-Julien 15h50 - Arrivée Salles 16h Mercredi midi - Départ Salles 11h50 - Arrivée Saint-Julien 12h - Départ Saint-Julien 12h - Arrivée Salles 12h10		Mairies des deux communes Région Occitanie	Inscription : https://lo.laregion.fr/transport-scolaire Carte de bus : envoyée par la Région à votre domicile Responsables du service : - Mairie de Saint-Julien : 05 61 87 18 75 saint-julien.mairie@wanadoo.fr - Mairie de Salles : 05 61 87 13 04 mairie.salles@wanadoo.fr - Région Occitanie
Ecole	Ouverture des portes 8h35-11h45 / 13h05-15h30 Fermeture des portes 8h45 / 13h15	Ouverture des portes 8h50-12h / 13h20-15h45 Fermeture des portes 9h / 13h30	Directrice des écoles : Mme Céline Léon Jour de direction : le mardi + 1 mercredi sur 4	École de Saint-Julien : 05 61 90 55 27 ce.0310845a@ac-toulouse.fr École de Salles : 05 61 87 07 28 ce.0310882r@ac-toulouse.fr
Pause de midi (cantine...)*	11h45-13h05	12h-13h20	Mairies des deux communes MJC de Carbonne	Inscription/désinscription cantine : par email, toujours avant le jeudi de la semaine précédente, avant 9h Saint-Julien : cantinescolaire.stju@free.fr Salles : cantinesalles@gmail.com Dossier ALAE obligatoire pour le « temps du midi »
TAP*	à l'école de Salles 15h30-16h30 (sauf vendredi : pas de TAP)	à l'école de St-Julien 15h45-16h45 (sauf vendredi : pas de TAP)	ALAE / MJC de Carbonne	Inscription, renseignements : comme pour l'ALAE
ALAE du soir*	départ en bus de Salles direction ALAE de Saint-Julien : voir ci-dessus - Bus -	seulement à st Julien 16h45-19h sauf vendredi 15h45-19h	ALAE / MJC de Carbonne	Inscription, renseignements : comme pour l'ALAE du matin
ALSH (centre de loisirs)	mercredi après-midi et vacances scolaires départ en bus des écoles		MJC de Carbonne	Inscription, renseignements : 05 32 26 07 02 adl.sam@carbonne-mjc.fr

* tant qu'un enfant a moins de 3 ans, son inscription à l'ALAE et à la cantine est soumise à acceptation par les services compétents (ALAE et Mairie de Saint-Julien)

COLLEGE ANDRE ABAL A CARBONNE



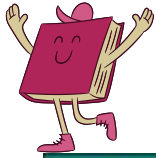
- **Les Horaires** : De 8H à 17H
- **Adresse** : Route de Marquefave
31390 CARBONNE
- **Téléphone** : 05 61 98 45 10
- **Mail** : 0311580z@ac-toulouse.fr

**LES
HORAIRES**

Scol Course			Scol Course		
Itinéraires			Itinéraires		
Km en charge			Km en charge		
Commune	Point d'arrêt	Temps	Commune	Point d'arrêt	Temps
SAINT JULIEN SUR GARONNE	Lot Gargalis	07:25	CARBONNE	Collège André Abbal	11:59
	R Bâtiment	07:28		Au Gare n°10	11:55
	ABCGr0380 Village	07:32		R Lamartine/Cité Lamartine	11:56
				R Abellier/Ch Naudon/Pauly/Régie	11:59
SALLES SUR GARONNE	Lafforgue	07:37	SALLES SUR GARONNE	Ch Laveran/Lapierre	11:21
	VCA/Bouquet	07:40		Ch Laveran/Cazenave	11:23
	VCA/Maison du Vieux Chêne	07:41		Bathéry/Ch Ecoureuil	11:26
	Mairie	07:42		Mairie	11:28
CARBONNE	Bathéry/Ch Ecoureuil	07:44	SALLES SUR GARONNE	VCA/Maison du Vieux Chêne	11:29
	Ch Laveran/Cazenave	07:47		VCA/Bouquet	11:30
	Ch Laveran/Lapierre	07:49		Lafforgue	11:33
	R Abellier/Ch Naudon/Pauly/Régie	07:51	SAINT JULIEN SUR GARONNE	ABCGr0380 Village	11:38
	R Lamartine/Cité Lamartine	07:54		R Bâtiment	11:41
	Au Gare n°10	07:55		Lot Gargalis	11:45
	Collège André Abbal	08:00			

Transporteur
REGIE DES TRANSPORTS DE CARBONNE

Transporteur
REGIE DES TRANSPORTS DE CARBONNE



LA MEDIATHEQUE



La Médiathèque organise deux animations

Du 25/10/2024 au 17/12/2024

Exposition Girlz : Le rap au féminin
(*Tout public*).

Dès le début du hip-hop à New-York dans le courant des années 70, les femmes sont parties prenantes de son explosion : danse, grafitti, deejaying et rap. Pas évident au sein d'un mouvement majoritairement masculin et ayant tendance à une certaine misogynie. Mais cela n'empêchera nullement les femmes d'y trouver leur place et où elles aborderont des thèmes parfois plus sensibles : dangers de la rue, maternité précoce et difficulté à se faire respecter. Découvrez grâce à l'exposition "Girlz" les pionnières du mouvement tels que Millies Jackson ou Sha Rock du collectif "Funky 4+1" ainsi que les stars planétaires d'aujourd'hui en passant par les incontournables des années 80 que sont Salt N Pepa ou bien Queen Latifah.

Du 10/09/2024 au 25/10/2024

Les abécédaires d'Anne Bertier
(*Tout public*).

Cette exposition regroupe trois abécédaires sous forme de petits tableaux. En se rencontrant ces abécédaires font dialoguer jeux de constructions graphiques, poésie et musicalité. Une bibliographie complète l'exposition. Outre les livres d'Anne BERTIER, sont proposés d'autres abécédaires présents dans l'édition de livres jeunesse. Une telle diversité reflète la richesse de cette thématique.



ALAE



PROJETS ALAE 2023 - 2024 REALISES

Projet intergénérationnel



Projet J.O le mardi à Salles et St Julien



Infos ALAE 2024 - 2025

**Merci de déposer le dossier de l'ALAE à la MJC avant la rentrée svp
Aucun dossier ne sera pris sur l'ALAE**

**ALAE : Ouverture 7h30
Midi à Salles 11h45.13h15
TAP à Salles 15h30 /16h30**

**Fermeture 19h
St Julien 12h.13h30
TAP St Ju 15h45.16h45**

**Si votre enfant prend le bus après le TAP merci de mettre un mot sur
le cahier de liaison**

Pour le soir à l'ALAE, pensez à mettre le goûter et une gourde.

**Pour le centre de loisirs, vos enfants iront à Lafitte, les inscriptions
se font à la MJC.**



BODY SCULPT

Votre club de remise en forme de proximité vous accueille

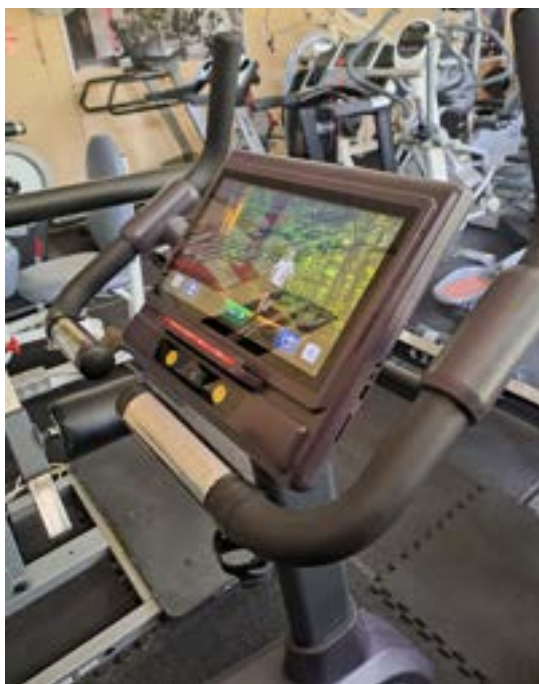
Lundi Mercredi et Vendredi de 10h/20h30

Mardi et Jeudi de 13h30/20h30

Le mardi et jeudi matin sur RDV pour coaching individuel.

Nouveaux appareils cardio :

- Cardio hiit trainer hybride entre elliptique et Escalator.
- Vélo connecté Wi-Fi avec écran ludique différents paysages au choix pour pédaler avec moins de monotonie.



Une séance d'essai offerte.

Venez découvrir votre club en toute simplicité



SAINT JULIEN DE FRANCE

Pour les nouveaux habitants petite présentation de l'association :

L'association des St Julien de France est une association dont le but est de faire vivre le village et favoriser les liens humains par différentes manifestations organisées (repas de quartier, repas dansant, loto,...). Nous participons chaque année à un rassemblement des différents St Julien de France qui dure 3 jours et où nous créons des liens avec les différents habitants de ces communes, nous visitons et nous faisons la fête ensemble. Nous l'avons d'ailleurs organisé ici déjà 2 fois et nous le réorganisons en 2026.

Nous aurons besoin d'un grand nombre de personnes souhaitant héberger nos convives chez eux ainsi que de bénévoles pour nous aider durant le week end. Vous recevrez prochainement chez vous un flyer explicatif puis nous commencerons en début d'année prochaine à passer chez vous afin de vous présenter le projet et recueillir des personnes volontaires pour héberger et aider.

Nous avons organisé un repas dansant avec l'association Ten Danse le 1er juin qui s'est très bien déroulé et dans une ambiance très chaleureuse.

Nous avons été au rassemblement à St Julien en Born (dans les Landes) pour Pentecôte dont vous pouvez voir quelques photos ci contre.

Nous vous attendons nombreux pour le repas de quartier qui cette année aura lieu le soir le **Samedi 31 Aout** sur la place avec toujours des jeux interquartiers.

Nous organisons également un loto le **Samedi 16 Novembre** à la salle des fêtes où nous vous attendons aussi nombreux que l'an dernier !

Pour les ateliers de Noël nous sommes en attente de savoir si nous pourrions avoir un endroit pour les faire et dans le cas où nous n'en aurions pas nous remettrons les mêmes décors que l'an dernier.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos manifestations et pour ceux qui désireraient nous rejoindre en tant que bénévoles faites nous le savoir nous vous accueillerons avec plaisir parmi nous.

Nous vous souhaitons à tous un bel été et de bonnes vacances !

La présidente Emilie Icart



COMITÉ DES FETES



Vendredi 23 août 2024

Saint Julien sur Garonne

Soirée Saucisse Ô mètre / frites

Avec DJ KEVIN LEVES

A partir de 20h

Tarif unique: 22€







1m de saucisse
4 barquettes de frites
4 boissons



23€ / persn
12€ / enfants

Menu:

Salade
Cassoulet
Fromage
Dessert

Eau et vin inclus

Samedi 24 août 2024

Repas Spectacle avec



ABBA
FOREVER

A partir de 20h

Réservation Obligatoire

06-62-59-27-18

Amenez vos couverts !

Dimanche 25 août 2024

10h30 - Messe du souvenir

12h - Apéritif offert par la municipalité

13h30 - Concours de pétanque en doublette
récompense de 300€ offerts par le comité
Infos & résa avec Christophe au 06-59-81-71-34

16h - Didier Gustin présente son spectacle :
"Il était une voix" !

18h-22h - Moules frites
Moules + Frites + Boisson = 13€
Réservation Obligatoire
06-62-59-27-18





LES CAVALIERS RANDONNEURS DU 31



Dans un précédent bulletin municipal, nous vous présentions l'ACR 31 (Association des Cavaliers Randonneurs du 31), structure associative regroupant des cavalières et cavaliers indépendants amateurs de randonnées à cheval (et des accompagnants vététistes pour la plupart).

L'année 2023 s'est clôturée le 8 décembre avec l'Assemblée Générale autour d'un repas convivial. Le bilan de l'année écoulée a été plus que satisfaisant au vu des retours positifs des adhérents. Avec 11 évènements tout au long de l'année, c'est 15 jours à cheval que nous avons partagés ensemble !

Cette soirée a été l'occasion de dévoiler le calendrier 2024 ! Tout le bureau a travaillé d'arrache-pied pour proposer de nouveaux itinéraires et de nouvelles régions à découvrir avec en tête, l'envie de faire vivre et partager des expériences inoubliables. Afin d'intensifier les sorties à cheval, nous n'avons pas hésité à faire appel à nos adhérents pour qu'à leur tour, ceux qui le souhaitent, puissent faire découvrir les chemins qu'ils préfèrent !

La saison 2024 a été lancée en février avec la traditionnelle « journée à thème ». Journée studieuse et riche en enseignements où les adhérents ont pu profiter des conseils et gestes avisés de SB Maréchalerie. Cette initiation à la maréchalerie a retenu l'attention de tous les participants qui tous sont sensibles au bien être de leur monture.

Afin que tous les chevaux soient en forme pour le (premier) moment fort de cette année, les sorties se sont enchaînées tous les quinze jours à Auterive (le 24/03/2024 avec 24 participants), puis Simorre (le 07/04/2024 avec 17 participants), et Clermont-Le-Fort (le 21/04/2024 avec 21 participants).

Début mai, 21 personnes se sont retrouvées pour 5 jours en Vallée de Dordogne. Le soleil parfois timide et les gouttes n'ont pas découragé pour autant l'envie de tous les participants pour découvrir le programme que l'ACR31 leur avait concocté : déambulation dans les ruelles de Martel, pause au Moulin à huile Castagné, dégustation d'huile de noix, passage dans Rocamadour, ascension du Mont Mercou...

Une petite demi-journée libre, bienvenue pour les chevaux et appréciée par les cavaliers, a permis à certains de descendre dans le gouffre de Padirac et d'autres, d'apprécier (en basket) les ruelles des sites historiques alentours.

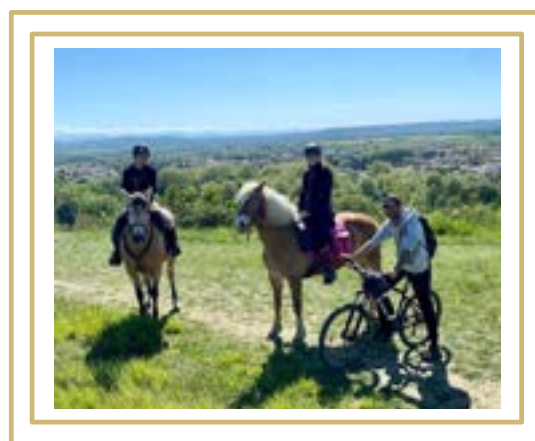
5 jours intenses et animés que ce soit sur les chemins ou au gîte dans une ambiance chaleureuse !

LES CAVALIERS RANDONNEURS DU 31

Il reste encore de très belles sorties en prévision avant la fin octobre pour tous nos cavaliers avec entre autres, une initiation à l'autonomie sur 2 jours, un séjour de 4 jours dans les Landes et plusieurs randonnées à la journée au pied des Pyrénées (Aspet, Tourtouze, Saint-Bertrand-de-Comminges notamment).

Dans tous les cas, le seul mot d'ordre reste le partage, la convivialité et l'amour de nos chevaux !

**Le bureau de l'association
Sonia, Christelle et Julie**



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Avon GAYRAUD ALIMA
né le 2 juin 2024

MARIAGES

Anne Sophie JAN
&
Rémy BARBIER
le 6 juillet 2024

DECES

- Lydie ANTONIAC née NAPIERSKI
le 29 janvier 2024
- Mathilde GUALLART née PEYRAT
le 13 février 2024
- Claudine FERAUD
le 15 mars 2024
- René TARTAROLI
le 27 avril 2024
- Odette MAZEAU née BEATRIX
le 30 avril 2024



REMERCIEMENT

La Municipalité de SAINT JULIEN
SUR GARONNE remercie
infiniment
Madame et Monsieur PRADEILLES
pour le don d'une Marianne.



NUMEROS UTILES



LA SEMAINE APRES 20H
LE WEEK-END*
UN JOUR FÉRIÉ

VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE MÉDECINE DE GARDE
*À PARTIR DU SAMEDI 10H

116117

3237 Pharmacies de garde

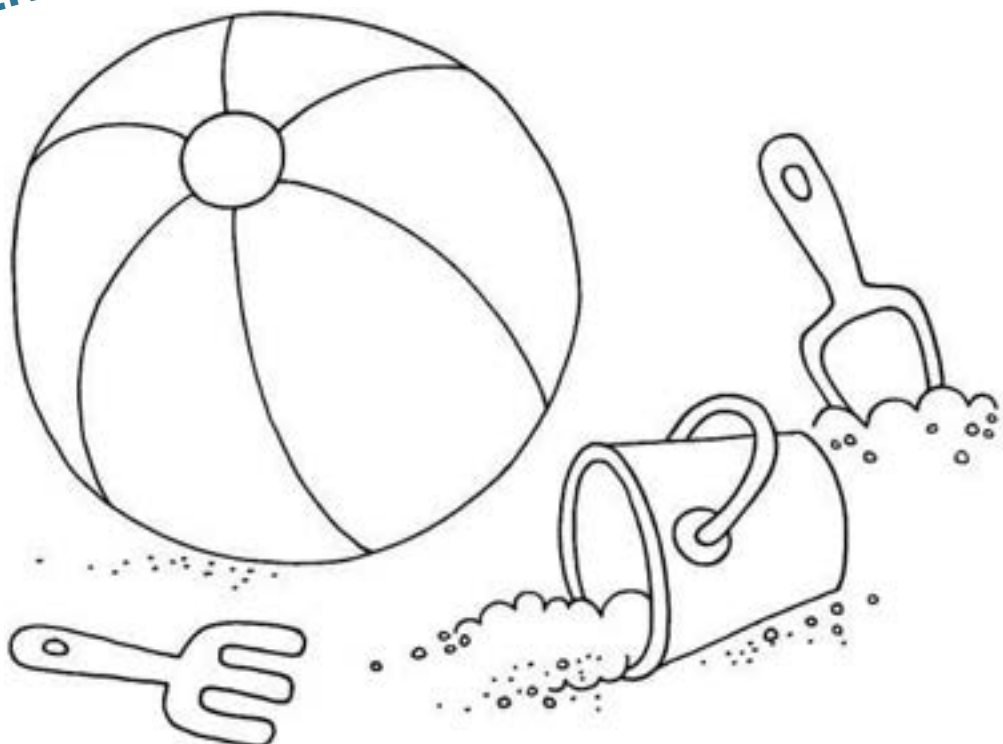
119 ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	18 SAPEURS-POMPIERS
17 POLICE SECOURS	3919 VIOLENCES FEMMES INFO	112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	Cabinet infirmiers St Julien 05.61.87.13.33

ERDF Électricité dépannage : 09 72 67 50 31

GRDF Urgences et dépannage Gaz : 08 00 47 33 33

RESEAU 31 - Service public de l'eau : 05 61 17 46 00

**COLORIAGE
POUR LES ENFANTS**



Bonnes
vacances

